



SYNDICAT MIXTE
POUR L'AMÉNAGEMENT
HYDRAULIQUE DES VALLÉES
DU CROULT ET DU PETIT ROSNE

07.09.20

Bonneuil-en-France, le - 7 SEP. 2020

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

OBJET : Délibérations - rectification
N/RÉF : PM/BE D_2020_09_3010

Je soussigné Benoît JIMENEZ, Président du SIAH du Croult et du Petit Rosne, qu'il convient d'apporter des rectifications dans certaines délibérations portant élections des Vice-Présidents.

En effet, le vote électronique tel que paramétré entre les services et la société chargée du vote permettait à chaque délégué de voter pour un délégué titulaire, qu'il soit candidat **ou non**.

C'est ainsi que lors de l'élection de certains Vice-Présidents, **certain délégués qui n'étaient pas candidats ont obtenu des voix**. Or, certaines délibérations mentionnent ces personnes comme candidates à l'élection ce qui n'est pas le cas.

Voici ci-après les éléments de rectification :

Numéro de délibération	Ordre du tableau d'élection du/de la Vice-Président(e)	Rédaction de la délibération	Rectification
2020-52	Troisième	Laurence CARTIER-BOISTARD candidate	Non candidate
2020-53	Quatrième	Philippe FEUGERE candidat	Non candidat
2020-55	Sixième	Joëlle POTIER candidate	Non candidate
2020-56	Septième	Éric BATTAGLIA candidat	Non candidat
2020-57	Huitième	Marwan CHAMAKI candidat	Non candidat
2020-60	Onzième	Charles ABEHASSERA candidat	Non candidat

J'atteste que ce certificat fera l'objet du même traitement juridique que les délibérations avec l'affichage notamment.

Fait pour servir et valoir ce que de doit,

Le Président du Syndicat,

Benoît JIMENEZ.

IMPORTANT : les courriers sont à adresser à *Monsieur Le Président* ou *Monsieur Le Directeur Général*